

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE FÉVRIER 2018 tenue le 5 février 2018 au Centre des loisirs à dix-neuf heures ( 19 h 00 ) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé	Jocelyn Lapointe	Mario Cantin
Chantal Godin	Diane Blais	Marie Tanguay

Absence motivée : aucune absence

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02.

### **2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER
4. GESTION FINANCIÈRE
  - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE JANVIER
  - 4.2 COMPTES À PAYER
  - 4.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T4
  - 4.4 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2018
  - 5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN FOND DE ROULEMENT DE 250 000 \$
  - 5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 307 ET 276
  - 5.4 ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OMH
6. URBANISME
7. AUTORISATIONS
  - 7.1 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE
  - 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE
  - 7.3 BUDGET POUR LA FÊTE D'HIVER 2018 ET DES ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE
8. AUTRES SUJETS
9. CORRESPONDANCE
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER**

2018-014

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Chantal Godin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2018.

ADOPTÉE

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

##### 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE JANVIER

Le Conseil prend acte du dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier du rapport de conciliation bancaire au 31 janvier 2018.

2018-015 IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe  
APPUYÉ PAR : Mario Cantin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

##### 4.2 COMPTES À PAYER

2018-016 IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Claire Bossé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails		montant
<b>2017</b>			
MRC de Montmagny	internet haute vitesse	198.00	
	formation loi 122	200.00	398.00
Spécialité Moteur Berthier	voirie		27.53
Cytech Corbin	réparation, éclairage des rues		1 884.13
Régie gestion mat. rés. Mauricie	décembre 2017		3 757.48
Électricité Guillaume Lord	usine d'eau		227.39
Isabelle Mercier	REER 2017		1 462.76
Martin Turgeon	REER 2017		1 462.76
Jonathan Blouin	REER 2017		1 000.00
<b>2018</b>			
Bureautique Côte-Sud	fournitures de bureau		328.10
Hydro-Québec	station pompage Fleuve	36.38	
	immeuble municipal	190.20	
	poste incendie	114.76	
	éclairage public	90.46	
	parc Jean Lesage	29.29	
	station pompage Anse	378.32	
	étangs	2 950.63	
	piscine	817.31	
	puits	1 038.50	
	garage municipal	166.32	
	puits garage municipal	85.06	
	usine traitement eau potable	705.76	
	pompes Principale Ouest	239.90	
	station pompage Peupliers	959.19	
	Fée des Glaces	29.29	8 831.37
Telus	téléphone poste incendie		97.82
MRC de Montmagny	fournitures de bureau		450.00
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie		889.32
Receveur général du Canada	DAS janvier 2018		1 919.87
Revenu Québec	DAS janvier 2018		4 945.76
CARRA	janvier		651.54
Novicom 2000 inc.	batterie radio service incendie		122.05
Postes Canada	envoi journal janvier		201.80
Clément Dufour	ménage		357.00
Commerçants de la Chaudière	dicom		15.51
Real Huot inc.	boyau patinoire		471.40
Entreprises JRMorin inc.	déneigement fossé		2 288.00
R.E.M.	réparation sableuse		149.47
Cytech Corbin	filtre air climatisé loisirs		187.90
Tremblay Bois Mignault Lemay avocats			1 381.30
Propane GRG	poste incendie	616.95	
	garage municipal	1 156.90	1 773.85
Pagenet	pagettes service incendie		197.01
Métal L.P.L.	signalisation	74.73	
	réparation centre loisirs	258.69	333.42
Les alarmes LBI	centre des loisirs	261.45	
	immeuble municipal	261.45	522.90
Multi Services Montmagny	clé gym		142.28
Veolia	rue des Myosotis	2 486.88	
		2 069.96	4 556.84

Entreprises F.M. Roy inc.	contrat déneigement	29 155.62	
	route St-François	3 006.99	32 162.61
EMRN	matériels premier répondant		114.79
Fondation Hôtel-Dieu Lévis	3 <sup>e</sup> versement campagne majeure		1 113.00
Yannick Savard	concepteur en architecture		1 200.00
Solutia télécom	cellulaire loisirs		720.88
Revenu Québec	sommaire 1 2017		58.22
L'arrêt Stop	essence voirie		202.49
Réseau Biblio	soutien bibliothèque		7 738.74
S.A.A.Q.	immatriculation camions		3 437.43
Visa	Canadian Tire outils	40.18	
	Sports experts gilets hockey	660.00	
	Canadian Tire outils	382.74	
	Canadian Tire camion, outils	108.04	
	Sports experts gym	45.98	
	Sportium gym	102.27	
	Bureau en gros papier	1 942.05	
	Bumper to bumper camion	335.59	
	Corbeil réfrigérateur	919.79	4 536.64

#### **Certificats de disponibilité de crédits**

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 92 479,36 \$  
Martin Turgeon

#### **4.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T4**

Dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du Code municipal de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2017. Une copie est distribuée au maire et à chacun des conseillers.

2018-017

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe  
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
 D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **4.4 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal.

2018-018

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin  
 APPUYÉ PAR : Diane Blais  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
 DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées;

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule : 9101 35 0674, lot : 3 687 572, adresse : 13-525 boulevard Blais Est

DE DEMANDER au directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 14 juin 2018, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.).

ADOPTÉE

### **5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**

#### **5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2018**

Le règlement précise les différents tarifs et taxes qui seront imposés aux citoyens pour l'année 2018, afin de couvrir les dépenses et engagements de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a adopté à la séance extraordinaire sur le budget tenue le 14 décembre 2017, un budget pour l'année 2018 représentant des revenus et des dépenses de 2 407 503 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit expédier des comptes de taxes afin de rencontrer le coût de ses opérations;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 309 a été présenté par M. Mario Cantin, conseiller au siège n°3, le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2018-019

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé  
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 309 imposant les taxes pour l'année 2018. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 5 février 2018.  
ADOPTÉE

### **5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN FOND DE ROULEMENT DE 250 000 \$**

Le règlement fait suite à la résolution 2017-177 adoptée le 4 décembre 2017 et qui avait pour but d'affecter les deniers nécessaires à la constitution du fond de roulement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Conseil municipal de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence en constituant un fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 310 a été présenté par Mme Chantal Godin, conseillère au siège no5, le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2018-020

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin  
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 310 décrétant la constitution d'un fond de roulement de 250 000 \$. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 5 février 2018.  
ADOPTÉE

### **5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 307 ET 276**

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige toute municipalité à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé avant le 1er mars qui suit toute élection générale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Jocelyn Lapointe, conseiller au siège n°2, le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 311 a été présenté par Jocelyn Lapointe, conseiller au siège n°2, le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2018-021

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Chantal Godin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 311 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Berthier-sur-Mer et abrogeant les règlements numéros 307 et 276. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

ADOPTÉE

#### 5.4 ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OMH

Revenus :		52 741 \$
Dépenses :	administration	10 312 \$
	Conciergerie et entretien	10 346 \$
	Énergie, taxes, assurances, sinistres	21 026 \$
	Rempl., améliorations/modernisations	5 640 \$
	Financement	37 343 \$
	Services à la clientèle	3 313 \$
Total des dépenses:		88 089 \$
Déficit :		35 348 \$
Contributions :		
	Société d'habitation du Québec	31 813 \$
	Avances temporaires	15 750 \$
	Municipalité	3 535 \$

2018-022

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais  
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :  
D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2018 de l'OMH, telles que présentées.

ADOPTÉE

#### 6. URBANISME

#### 7. AUTORISATIONS

##### 7.1 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la Municipalité le samedi 16 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT QU'une partie du boul. Blais Est et Ouest et que la rue du Couvent et la rue Principale Est et Ouest devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Municipalité de Berthier-sur-Mer fait partie du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'une bourse d'une valeur de 10 000\$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage.

2018-023

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais  
APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
D'AUTORISER le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues dans le tracé déposé;

DE COLLABORER à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement;

DE FOURNIR au Grand défi Pierre Lavoie l'unité d'évaluation et le plan cadastral de la Municipalité;

DE FOURNIR les barricades nécessaires pour assurer la fermeture des rues de manière temporaire;

DE S'ENGAGER à réparer les routes (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi qu'à planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédents l'événement;

D'ASSUMER les coûts pouvant être engendrés par le service incendies de la Municipalité;

DE PUBLICISER l'activité et inviter ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement;

D'AUTORISER le vol de drone sur notre territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

ADOPTÉE

## **7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE**

En collaboration avec le service de sécurité incendie de Montmagny/Cap St-Ignace nous souhaitons transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande d'aide financière pour la mise en place d'un service de sauvetage nautique.

CONSIDÉRANT la vocation de villégiature de la municipalité de Berthier-sur-Mer et la présence d'un parc, d'une plage et de plusieurs résidences en bordure du fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT la présence d'une marina, d'une descente à bateaux et du port d'attache des croisières vers la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais;

CONSIDÉRANT le nombre d'usagers du fleuve à des fins récréatives : kayak, kite-surf, voile, pêche, baignade et nage;

CONSIDÉRANT la nécessité, à des fins économiques, de mettre en commun des équipements et services avec les autres municipalités de la MRC, soit la municipalité de Cap St-Ignace et la ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT QU'aucune des municipalités riveraines de la MRC ne possède les équipements nécessaires pour assurer un service de sauvetage adéquat.

2018-024

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Godin

APPUYÉ PAR : Chantal Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER la démarche de la ville de Montmagny pour préparer le projet et envoyer au MAMOT les documents afférents à la demande d'aide financière;

DE DÉSIGNER le service de sécurité incendie de la ville de Montmagny comme responsable du projet et des communications avec le MAMOT;

DE PARTICIPER financièrement, conditionnellement à l'octroi d'un aide financière, à l'achat des équipements, la mise en place et le maintien du service de sauvetage nautique;

DE MANDATER la conseillère Chantal Godin et les directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon pour l'élaboration du protocole d'entente avec les autres municipalités.

ADOPTÉE

## **7.3 BUDGET POUR LA FÊTE D'HIVER 2018 ET LES ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE**

Contribution d'environ 1 750 \$ pour l'achat de gilets de hockey, pour l'organisation d'une activité de sculpture sur neige et d'un concours d'habileté de hockey pour la semaine de relâche.

La Fête d'hiver aura lieu du 9 au 11 février prochain et toute la population est cordialement invitée.

2018-025

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Claire Bossé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
D'AUTORISER les dépenses et une avance de fonds de 1 750 \$ pour la Fête d'hiver 2018 et l'activité de la semaine de relâche.

ADOPTÉE

**8. AUTRES SUJETS**

**9. CORRESPONDANCE**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- À l'invitation de la directrice de l'école Notre-Dame de l'Assomption, plusieurs parents d'élèves sont présents afin de demander au Conseil ses intentions face à un futur déménagement de l'hôtel de ville qui permettrait de libérer de la place pour assurer la croissance de l'école.
- La conseillère Chantal Godin questionne la pertinence de continuer de fournir aux membres du service incendie des téléavertisseurs « pagettes » quand la plupart d'entre eux ont déjà un cellulaire.
- Une citoyenne se lève pour remercier les premiers répondants de la Municipalité qui grâce à une intervention rapide et efficace ont contribué à sauver la vie à un membre de sa famille.
- Monsieur Jean St-Pierre remercie le Conseil qui a fourni des gilets de hockey neufs qui serviront pour le traditionnel match de hockey de la fête d'hiver.

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2018-026

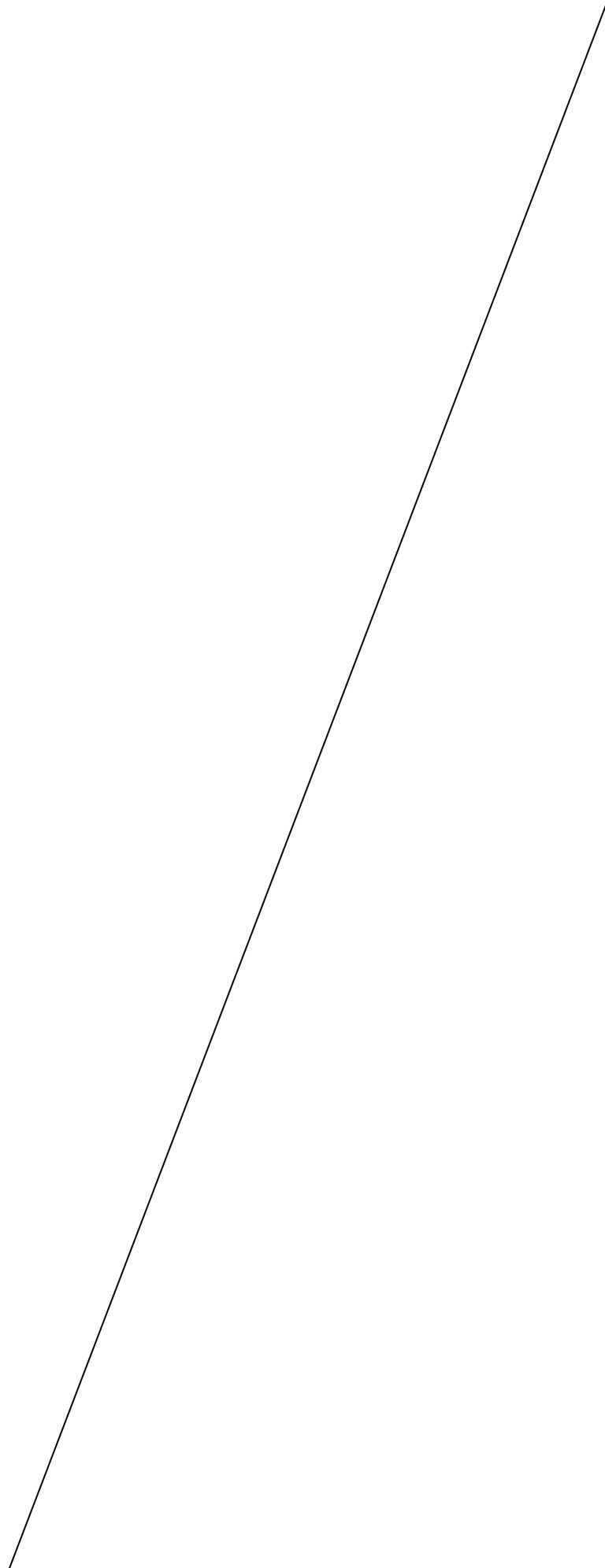
IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe  
APPUYÉ PAR : Claire Bossé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
DE TERMINER la réunion à 19 h 49

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :

Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide